

Article 31 du Règlement

Ce qui m'inquiète, c'est que ce projet de loi est semé d'embûches. Madame la Présidente, c'est un ramassis de musées, de constructions, de corporations, qui contient même la Loi sur les brevets. Le projet de loi comprend également des terrains portuaires en Colombie-Britannique. Je trouve vraiment décourageant le fait que la ministre de la Justice puisse appuyer une telle mesure.

L'aéroport international Pearson a réalisé des bénéfices avant amortissement de 70 millions de dollars l'année dernière. Beaucoup de gens disent qu'il est mal administré. En d'autres termes, le secteur privé pourrait faire un meilleur travail et augmenter la valeur de l'aéroport. Je le concède volontiers, madame la Présidente.

Sur dix ans, cela représente des bénéfices d'un milliard de dollars dont le gouvernement du Canada s'est traditionnellement servi pour entretenir les pistes et les voies de circulation tant à Pearson que dans les petits aéroports du pays. Cependant, que fait le gouvernement du Canada maintenant?

Il a donné au secteur privé l'aérogare n° 3 qui n'est vraiment rien d'autre qu'une source de bénéfices. Bien sûr, l'aérogare rapportera un certain montant tous les ans, aux termes du bail. Le problème, c'est que je n'arrive pas à obtenir une copie de ce bail de la ministre de la Justice. Personne ne l'a vu, ce qui illustre l'un des problèmes que nous cause le gouvernement actuel.

Si ce bail représente une si bonne affaire pour les contribuables, pourquoi ne pas le rendre public? Pourquoi ne pas montrer qu'il s'agit vraiment d'une bonne affaire? Si ce marché est avantageux pour les Canadiens, je n'y verrais aucun inconvénient. J'accepterai la privatisation. Des experts qui participaient au projet de l'aéroport m'ont dit qu'il s'agit essentiellement d'une opération privée et que le gouvernement n'a pas de contrôle sur la façon dont le public est servi. L'intérêt public n'est donc assuré d'aucune manière.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les terrains portuaires de Toronto me préoccupent. Si nous les laissons complètement aux mains du secteur privé, sans contrôle gouvernemental, si nous cédonos nos aéroports nationaux, comme le ministre des Transports l'a mentionné l'autre jour, nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'installations qu'ont peut choisir d'utiliser ou non. Les gens sont obligés de s'en servir. Je ne m'opposerai pas à la privatisation d'une installation à usage facultatif si le secteur privé peut mieux l'administrer, mais ce n'est pas le cas. Le public doit l'utiliser. Cela représente 50 p. 100 du pays.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il pourra poursuivre tout à l'heure.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

HOMMAGE AU DOCTEUR JULES BRODEUR

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, je veux rendre aujourd'hui hommage à un grand citoyen de Montréal-Nord, le D^r Jules Brodeur, qui s'est vu, en septembre, décerner le Prix de la Recherche en santé et en sécurité du travail, par l'Institut du même nom, et qui a été choisi, cette semaine, personnalité par le journal *La Presse* de Montréal.

Fondateur du Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu, de l'Université de Montréal, le Dr Brodeur est professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Le D^r Jules Brodeur poursuit la tradition de la grande médecine de Montréal et s'inscrit dans la lignée des grands chercheurs et grands médecins de la recherche tels les Hans Selye, Jacques Genest, Paul David. Félicitations au D^r Brodeur.

* * *

[Traduction]

LES LANGUES PATRIMONIALES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, au printemps dernier, le gouvernement fédéral décidait de réduire son financement des programmes sur les langues patrimoniales. On constate aujourd'hui le tort considérable que cette décision a causé à de nombreuses écoles de langues patrimoniales partout au Canada. Tout enfant inscrit à un tel programme subit maintenant les conséquences de cette réduction.

La création d'un institut des langues patrimoniales à coups de millions de dollars ne compensera nullement le retrait de ces fonds indispensables aux écoles. Les écoles de langues patrimoniales de l'est de l'Ontario organisent un rassemblement impartial sur la colline du Parlement à midi demain. Une manifestation semblable aura lieu en même temps à Saskatoon.